

Le haricot de Soissons.

Le haricot de Soissons est désormais officiellement reconnu en indication géographique protégée (IGP). L'IGP a été enregistrée le vendredi 2 juin 2023 par la Commission européenne, indique l'INAO, ce qui lui accorde une protection à l'échelle européenne.



Le « Haricot de Soissons » est un haricot blanc sec à gros grain, produit dans le département de l'Aisne, dans un environnement de plaines et de vallées. La commune de Soissons se situe au cœur de l'aire de production. Le département de l'Aisne est connu depuis le 18ème siècle pour produire des haricots secs

DELIMITATION DE L'AIRE GEOGRAPHIQUE

Toutes les étapes de production (du semis à la récolte) et le battage sont réalisés dans l'aire de l'indication géographique protégée « Haricot de Soissons », B R A I N E fait partie des territoires des communes qui possèdent IGP Haricot de Soissons.

,